

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014**

M. VOIRIN Michel, Maire	Mr GOUBY Charles-Hubert
M. BRUYELLE Raymond, 1 ^{er} adjoint	Mme GRILLET Mireille
M. MANGEAT Alain, 2 ^{ème} adjoint	Mme HERRAS Fabienne
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Mr LANGERON Etienne** (procuration à Mr MOREL Dominique)
Mme BOUGIE Odile, 4 ^{ème} adjoint	Mr ROBERT Jean-Paul
Mme BEAUREGARD Renée** (procuration à Mr MANGEAT Alain)	Mr THOMAS François*
M. DUVAL Jean-Philippe	
* Absent	** Absent excusé

Le Conseil Municipal était convoqué le 13 mars à 20 h 30.

Madame GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION du compte-rendu du 16 décembre 2013

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2013 a été approuvé à l'unanimité (12 pour).

COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité (12 pour) le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (12 pour) le Compte Administratif 2013 de la Commune comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

				Reste à réaliser €
☞ Dépenses	423 124.36 €	☞ dépenses	258 255.06 €	87 212.01 €
☞ Recettes	476 909.55 €	☞ recettes	99 227.34 €	46 264.25 €
☞ Résultat 12	+ 53 785.19 €	Résultat 12	- 159 027.72 €	
☞ Excédent 11	+ 173 646.52 €	Excédent 11	+ 40 662.65 €	
☞ Résultat 2013	+ 227 431.71 €		- 118 365.07 €	- 40 947.76 €
			(- 159 312.83 €)	

Affectation résultat 2013 (1068) : 159 312.83 €

Excédent 2013 à reporter sur BP 2014 : + 227 431.71 € - 159 312.83 € = + 68 118.88 €

COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité (12 pour) le compte de gestion du budget Assainissement de l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (12 pour) le compte Administratif « Assainissement » 2013 comme suit :

	<u>SECTION EXPLOITATION</u>	<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>
☞ Dépenses	16 743.12 €	755,43 €
☞ Recettes	23 300.46 €	23 725.84 €
☞ Résultat 2013	+ 6 557.34 €	+ 22 970.41 €
☞ Résultat 2012	+ 11 513.71 €	- 14 999.04 €
☞ Excédent 2013	+ 18 071.05 €	+ 7 971.37 €
☞ Soit un excédent global au 31/12/2013 de	+ 26 042.42 €	

(Taxe assainissement 2013 (inchangée) : 0,75 €/m³)

ACCEPTATION CHEQUES DE GROUPAMA

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité (12 pour), les deux chèques de Groupama en dédommagement du sinistre causé sur les potelets rue de Nancy :

D'un montant de 1 470.99 € et de 269.55 €,
Ainsi qu'un chèque de 359.71 € pour l'acquisition de nouveaux extincteurs.

DEMANDE DE SUBVENTION « YAKA DANSER »

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, refuse (12 contre), de verser une subvention à l'Association « Yaka Danser ».

PLU – AFFAIRE BARBOSA/COMMUNE DE CEINTREY

Vu le recours pour excès de pouvoir déposé auprès du Tribunal Administratif de NANCY par Maître GUNDERMANN Marianne, Avocat à la Cour, Spécialiste en Droit Public à l'encontre de la délibération du Conseil Municipal de CEINTREY, en date du 16 décembre 2013, approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 pour) **AUTORISE** Monsieur Le Maire à se porter en défense de la Commune dans cette affaire.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC DU PAYS DU SAINTOIS

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes du Pays du Saintois dont l'objet est la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays du Saintois.

Vu que ces statuts ont fait l'objet d'un travail de reformulation et de mise en forme, il est proposé aux Communes de cette Communauté de délibérer afin d'accepter ces modifications.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, **ACCEPTE** (12 pour) ces modifications.

ADHESION 2014 à L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LIGNE FERROVIAIRE (ADLF) NANCY MERREY

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de l'Association de Développement de la Ligne Ferroviaire NANCY/MERREY (rénovation des voies et ballastes, amélioration de la desserte des gares, etc....) et propose que la Commune renouvelle son adhésion à cette Association, dont Monsieur ROBERT Jean-Paul (Conseiller Municipal) est Membre actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité (12 pour) l'adhésion à l'Association de Développement de la Ligne Ferroviaire NANCY/MERREY et accepte de verser une cotisation de 100 €.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Monsieur Le Maire propose de verser une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) à Monsieur COLNOT Thierry, Adjoint Technique 2^{ème} classe à la Commune de CEINTREY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse de verser l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) à (9 contre et 3 pour) à Monsieur COLNOT Thierry.

INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité (12 pour) que Madame VAUTIER Francine, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, bénéficiera, à compter du 13 mars 2014, du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en contrepartie de la réalisation d'heures supplémentaires effectives, dans la limite maximum de 25 heures par mois (y compris les travaux supplémentaires effectués le dimanche et les jours fériés).

TOUR DE GARDE ELECTIONS COMMUNALES DES 23 ET 30 MARS 2014

Suite à la présentation du planning faite par Monsieur Le Maire sur l'organisation des tours de garde pour les Élections Municipales des 23 et 30 Mars 2014, et devant la contestation de certains Conseillers Municipaux qui ne figurent pas sur le planning de surveillance des scrutins, Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux qu'ils fassent leurs demandes s'ils veulent être inscrits sur la liste de l'organisation des Élections avant le dimanche 16 mars 2014.

INFORMATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il a été constaté que les conteneurs ont été ouverts. Les dégâts ont été réparés.

3^{ème} Adjoint :

En ce qui concerne le syndicat interscolaire et les nouveaux rythmes scolaires à mettre en place à la rentrée de 2014, Monsieur MOREL Dominique informe :

Qu'un Comité de Pilotage a été créé.

Que les rythmes scolaires pour les écoles primaires et maternelles sont définis et validés par le directeur académique de l'Éducation Nationale et le Syndicat Inter Scolaire.

Horaire à l'école primaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30/12h et 14h/15h45. Le mercredi : 8h30/11h30

Horaires école maternelle : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h40/11h50 et 13h50/15h55. Le mercredi : 8h40/11h40

Le travail est en cours et sera repris après les élections municipales.

Pour les récompenses aux jeunes diplômés de 2013, une personne ayant été oubliée, il lui est accordé un chèque cadeau FNAC de 30 €.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

La séance est close à 22h 00.

LA SECRETAIRE
M. GRILLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Grillet', written over a horizontal line.

LE MAIRE
M. VOIRIN

An official seal of the Mayor of Leintreux, featuring a circular emblem with a figure and the text 'MAIRIE DE LEINTREUX'. Below the seal is a handwritten signature in black ink.